

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 janvier 2021

---

**RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 496

présenté par  
M. Hetzel et M. Reiss

-----

**ARTICLE 6**

I. – À l’alinéa 5, substituer aux mots :

« ne sont pas compatibles avec le contrat d’engagement républicain qu’elle a souscrit »,

les mots :

« sont illicites ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 6.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de cohérence avec les dispositions de l’article 6 demandant la suppression du contrat d’engagement républicain.